



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2021-027

PUBLIÉ LE 5 MARS 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime**

R28-2021-02-25-002 - Décision n°21-004 du 25 février 2021 portant subdélégations de signature en matière d'activités + annexe (12 pages) Page 3

R28-2021-02-25-003 - Décision n°S 21-005 du 25 février 2021 portant subdélégations de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres (3 pages) Page 16

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord**

R28-2021-03-02-002 - Arrêté n°39/2021 en date du 02/03/2021 fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est "hors Baie de Seine" (2 pages) Page 20

R28-2021-03-02-001 - Arrêté n°40/2021 en date du 02/03/2021 fixant les jours et horaires d'accès au gisement "bande côtière coquille Saint-Jacques secteur Seine-Maritime" pour pratiquer la pêche de la coquille Saint-Jacques (3 pages) Page 23

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie**

R28-2021-02-25-004 - AP-SRN-BBEN-2021-02-25-001 (6 pages) Page 27

## **Direction régionale des affaires culturelles de Normandie**

R28-2021-02-19-004 - 20210219 ARNOM FONTAINE CAO (1 page) Page 34

R28-2021-02-19-005 - 20210219 ARNOM GOHON CDAO (1 page) Page 36

## **préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2021-02-26-003 - Arrêté N° SGAR/21-025 portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'académie de Normandie - Formation plénière (7 pages) Page 38

## **Rectorat Caen**

R28-2020-02-05-004 - convention entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation représentée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la région académique de Normandie représentée par la rectrice de la région académique de Normandie relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance en date du 5 février 2021, (4 pages) Page 46

Direction départementale des territoires et de la mer de la  
Seine-Maritime

R28-2021-02-25-002

Décision n°21-004 du 25 février 2021 portant  
subdélégations de signature en matière d'activités + annexe

Direction

**Décision n° 21-004 du 25 février 2021  
portant subdélégation de signature en matière d'activités**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-43 du 15 juin 2020, donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

**DÉCIDE**

**Article 1er :** Subdélégation générale de signature est donnée à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 20-43 du 15 juin 2020 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

**Article 3** : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2
- à la police de la circulation : rubrique A8c3, A8c5 et A8c7

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service, Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM),
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Economie Agricole (SEA),
- M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ,
- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance aménagement et Urbanisme (SCAU),
- M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité,
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, éducation aux risques et gestion de Crise (SPERIC),
- M. Xavier BOULERY, adjoint du chef du Service Prévention, éducation aux risques et gestion de Crise (SPERIC),
- M. Cyril TEILLET, chef de la MADISEN (DISE)
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGRAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),

**Article 4** : Subdélégation est par ailleurs accordée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions relevant de la mer et du littoral fixées aux rubriques A9a1 à A9c5a, en fonction du calendrier prévisionnel des astreintes, à :

- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure
- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service, Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM),
- M. Samuel MALBET, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SMLEM/AIMLP),
- Mme Karine D'ABRIGEON, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SMLEM/AIMLP),
- M. Nicolas PIZANO, chef de l'unité littorale des affaires maritimes (SMLEM/AIMLP),
- M. Guy RENAUDIER, chef de projet de la mission d'animation de la DISEN (DISEN),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SMLEM/BMUM),
- M. Guillaume PAIN, adjoint à la responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SMLEM/BMUM).

**Article 5** : La décision n° 20- 067 du 2 septembre 2020 est abrogée.

**Article 6** : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires  
et de la mer de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



		SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Amaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurence MOUTIER
		SEA	Laurie VALLOT
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Philippe BOURNON
		STR	Gabriel BROCHART
		STH	Carole LENGRAND
		STH	Bruno VERMONT
		STH	Maud VARIN
		STH	Dominique LEGOUIS
		STD	Frédéric BARGAIN
		STD	Christophe PONTONNIER
		STD	Amaud GRUET
		STD	Florine FOUGY
		STD	Isabelle FERON
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Flavien MONTCHO
		SMLEM	Hervé LEBLANC
		SMLEM	Nicolas PIZANO
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A1a14h	- accordée aux parents d'élèves		
A1a14i	- accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires		
A1a14j	- pour les dons du sang		
A1a14k	- pour la visite médicale		
A1a15	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités		
A1a16	Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département		
A1a17	Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayants droits		
A1a18	Sanctions disciplinaires : avertissement, blâme et exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours		
A1a19	Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste		
A1a20	Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration		
A1a21	Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain		
A1a22	Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée		
A1a23	Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon		
A1a24	Décision de mise à disposition		
A1a25	Décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité		
A1a26	Décision de mise en congés sans traitement		
A1b	<b>b) Autres actes de gestion – Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire</b>		
A1b1	Décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour A, B et C administratifs		
A1b2	Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires		
A1b3	Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C		
A1c	<b>c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer</b>		
A1c1	Constitution		
A1c2	Composition		
A1c3	Fonctionnement		
	<b>PROCÉDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION</b>		
A1d1	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement	Dir Dir	Virginie LE BELLEGUIC Nathalie BOHERE
A1d2	Notification aux contrevenants des procès verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)		
A1d3	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'État est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif		
A1d4	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif		
A1d5	Règlement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	Dir Dir	Virginie LE BELLEGUIC Nathalie BOHERE
A1d6	Dépôt de plainte pour les dégradations ou vols sur le patrimoine mobilier ou immobilier de l'État sur le département de la Seine-Maritime	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER
	<b>PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER</b>		
A1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM		
A1e2	Remise à France Domaine de biens devenus inutiles à la DDTM		
A2	<b>2- ECONOMIE AGRICOLE</b>		
A2a	<b>a) Exploitation agricole</b>		
A2a1	<b>Forme juridique de l'exploitation</b>		
A2a1a	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail, activités extérieures au GAEC	SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurie VALLOT Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI
A2a1b	Exploitations agricoles et retraite : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité Décision en matière d'agrément de plan de cession progressive d'exploitation agricole	SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI
A2a2	<b>Contrôle des structures d'exploitation agricole</b>		
A2a2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur régional des structures agricoles	SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI
A2a3	<b>Financement des exploitations agricoles</b>		
A2a3a	<b>Aides à l'installation :</b>		
A2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé	SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER
A2a3a2	Décisions relatives aux dotations d'installation des jeunes agriculteurs et octroi de prêts à moyen terme spéciaux	SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC
A2a3a3	Décisions en matière d'aides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AÎTA)	SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC
A2a3b	<b>Aides aux investissements :</b>		
A2a3b1	Décisions en matière de soutiens à l'investissement dans les élevages et en production végétale du programme de développement rural régional	SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER
A2a3b2	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	SEA SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE
A2a3b3	Décisions relatives au plan de modernisation des exploitations d'élevage	SEA SEA SEA SEA	Sébastien ABRIC Amaud IZABELLE Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC
A2a3b4	Décisions relatives au plan végétal pour l'environnement	SEA	Sébastien ABRIC

		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3b6	Décision d'attribution des aides du plan de performance énergétique des entreprises agricoles	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3c	<b>Exploitations agricoles en difficulté :</b>		
A2a3c1	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3c2	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3c3	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter l'accompagnement ou le redressement de certaines exploitations agricoles	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3d	<b>Aides agro-environnementales :</b>		
A2a3d1	Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
A2a3d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurie VALLOT
A2a3d3	Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
A2a3e	<b>Aides directes aux exploitations agricoles :</b>		
A2a3e1	Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
A2a3e2	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
A2a3f	<b>Calamités agricoles :</b>		
A2a3f1	Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3f2	Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêté de constitution du CDE	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3f3	Établissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3f4	Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de garantie des calamités agricoles	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3g	<b>Aides de crise :</b>		
A2a3g1	Décisions en matière d'aides de minimis	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2b	<b>b) Baux ruraux</b>		
A2b1	Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2b4	Décisions de résiliation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurence MOUTIER
A2c	<b>c) Contrôle des aides à l'agriculture</b>		
A2c1	Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurie VALLOT
A2c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurie VALLOT
A2d	<b>d) Agro-environnement</b>		
A2d1	Décisions en matière de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique des couverts	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Eric THOMAS
A2d2	Décisions en matière d'autorisation ou de refus de conversion de parcelles permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Eric THOMAS
		SEA	Laurie VALLOT
A2d3	Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) préexistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine et ouverture consultation du public	SEA	Sébastien ABRIC
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
A3	<b>3- URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES</b>		
A3a	<b>a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune</b>		
A3a1	<b>Signature des conventions :</b>		
A3a1a	- Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes		
A3a2	<b>Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir :</b> - si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par un document d'urbanisme - si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune - pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie juridictionnelle, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illegalité	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Philippe GARRIC
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
		SCAU	Nadia LEROUX
A3a3	<b>Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable</b>	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Philippe GARRIC
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
		SCAU	Nadia LEROUX
A3b	<b>b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état</b>		
A3b1	<b>Permis et déclarations préalables :</b>		
A3b1a	Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	SCAU	Bénédicte MULLER

		SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1b	Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1c	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles agricoles ou forestières dans les espaces autres qu'urbanisés	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1e	Décisions prises sur les demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à l'exception : - des cas où le maire et le DDTM ont émis des avis divergents - des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales d'une surface supérieure à 1000 m <sup>2</sup> - des travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L121-2 du code de l'urbanisme - des ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie d'une surface supérieure à 100 m <sup>2</sup> ; ainsi que ceux utilisant des matières radioactives ; des installations nucléaires de base - des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital - des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - des travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC
A3b1f	Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX
A3b1g	Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de récolement	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGRAND Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1h	Mise en demeure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délivrée	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGRAND Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1i	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGRAND Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1j	Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont illégaux	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX
<b>A3b2</b>	<b>Certificat d'urbanisme:</b>		
A3b2a	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b2b	Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET
<b>A3c</b>	<b>c) Aménagement foncier</b>		
<b>A3c1</b>	<b>Zone d'aménagement différée (ZAD):</b>		
A3c1a	Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
<b>A3c2</b>	<b>Zone d'aménagement concertée (ZAC)</b>		
A3c2a	Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence État, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
<b>A3d</b>	<b>d) Documents d'urbanisme</b>		
A3d1	Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme		
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STD	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols ou cartes communales	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX

		SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d4	Consultation des services de l'État sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS Patrick LETEURTRE
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS Patrick LETEURTRE
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation - consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d8	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet à l'initiative de l'Etat, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d10	Signature au nom de l'État du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, avec le projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, suite à l'enquête publique	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d12	Saisine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
<b>A3e</b>	<b>e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)</b>		
A3e1	Tous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
<b>A3f</b>	<b>f) Accessibilité des personnes handicapées</b>		
A3f1	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, exceptés pour les ERP de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROJET
A3f2	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC

		SCAU	Ly die PROUET
<b>A3g</b>	<b>g) Urbanisme commercial</b>		
A3g1	Saisine de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre de d'agriculture pour la réalisation d'études, conformément à l'article L. 751-2 du code de commerce.	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
<b>A3h</b>	<b>h) Publicité, enseignes et présenseignes</b>		
A3h1	Fixation des délais d'instruction et information des demandeurs	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h2	Demandes de pièces complémentaires	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3h5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3h6	Procédures administratives de sanction	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
<b>A4</b>	<b>4- LOGEMENT ET HABITAT</b>		
A4a	Décision de financement et d'agrément pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux sur la base de la programmation arrêtée par le préfet	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4b	Décision d'annulation d'agréments à la construction de logements locatifs sociaux	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4c	Prorogation de délai d'achèvement des constructions financées en PLUS – PLAI – PLS	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4d	Dérogation permettant le démarrage de travaux de construction ou d'amélioration des logements bénéficiant de aides de l'Etat (subventions, prêts) avant l'obtention de la décision favorable de financement	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4e	Décision d'agrément PSLA et convention signée entre l'Etat et le maître d'ouvrage	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4f	Décision d'agrément de logements locatifs intermédiaires	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4g	Décision de financement concernant les subventions pour les maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4h	Décision de financement concernant les subventions pour l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale sur la base de la programmation arrêtée par le Préfet (PALULOS)	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4i	Autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subventions PALULOS	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4j	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration hors résidences sociales (lorsque le coût des travaux est inférieur à 20% du prix de revient prévisionnel)	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4k	Dérogation pour dépassement de 90% du coût d'acquisition dans les opérations d'acquisition-amélioration	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4l	Décision de financement concernant les subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accession populaire à la propriété dans le cadre d'un Pass-foncier	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4m	Décision de financement de l'amélioration de la qualité de service dans le logement social	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4n	Conventionnement de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (ESCH, OPH, SEM, logements-foyers, résidences sociales, personnes physiques)	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4o	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4p	Dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4q	Aliénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4r	Décision d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs	SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE
A4s	Décision de renonciation au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence SRU	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
<b>A5</b>	<b>5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX</b>		
<b>A5a</b>	<b>a) Domaine public maritime</b>		
A5a1	Acte d'administration du domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a2	Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a3	Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a4	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A5a5	Concession de plage	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a6	Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a8	Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a9	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A5a10	Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL

	public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM	Corinne COQUATRIX
<b>A5b</b>	<b>b) Domaine public fluvial</b>		
A5b1	Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5b2	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE
<b>A5c</b>	<b>c) Domaine routier</b>		
A5c1	Décision d'inutilité de terrains préés par l'ex-Direction Départementale de l'Équipement		
<b>A5d</b>	<b>d) Police des eaux continentales</b>		
A5d1	Instruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et faucardement)	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE
A5d2	Extraction de produits naturels : vases, sables et pierres	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d3	Droit d'usage d'eau des riverains (à l'exclusion des décisions sur l'utilisation de la force hydraulique, des décisions portant sur des règlements d'eau existants – retraits actualisation)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d4	Instruction des dossiers relatifs aux aménagements connexes liés aux actes d'aménagement foncier rural	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de modifications de déclaration au titre de la police de l'eau	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration à l'exclusion de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d8	Certificat de projet: dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête publique, ainsi que réception et instruction des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcellaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d13	Instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau et décision, pour les dossiers non soumis à enquête publique	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d14	Instruction et signature des actes de déclaration d'intérêt général pour les dossiers non soumis à enquête publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d15	Délivrance, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d16	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d17	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d18	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d19	Ediction des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6</b>	<b>6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS</b>		
<b>A6a</b>	<b>a) Forêt et bois</b>		
A6a1	Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a3	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a6	Autorisation de coupe	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a7	Défrichement de bois et forêt	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a10	Agrément des groupements forestiers	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6b</b>	<b>b) Développement rural</b>		
A6b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6b2	Aides de développement rural	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6c</b>	<b>c) Chasse</b>		
<b>A6c1</b>	<b>Exercice de la chasse</b>		
A6c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c1b	Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c1c	Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER

A6c1d	Instauration de plans de chasse et de plans de gestion	STRM	Alexandre HERMENT
A6c1e	Attribution collective et individuelle de plan de chasse	STRM	Cyril TEILLET
A6c1f	Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C.)	STRM	Alexandre HERMENT
A6c1g	Déplacement d'un gabion	STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
<b>A6c2</b>	<b>Destruction des animaux nuisibles et louveterie</b>		
A6c2a	Nomination des lieutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)	STRM	Alexandre HERMENT
A6c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	STRM	Cyril TEILLET
A6c2c	Autorisation de destruction des animaux par les particuliers	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c2d	Délivrance d'agrèments aux piégeurs	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
<b>A6c3</b>	<b>Mesures administratives particulières</b>		
A6c3a	Établissements d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : délivrance et retrait du certificat de capacité instruction des demandes d'autorisation	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c3b	Exposition et transport d'espèces animales protégées, prélèvement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c3c	Régulation de certaines espèces animales protégées	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c3d	Attestations de meute	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c3e	Manifestations canines pendant et hors période de chasse	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
<b>A6d</b>	<b>d) Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles</b>		
<b>A6d1</b>	<b>Organisation des pêcheurs</b>		
A6d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d1b	Agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d1c	Agrément des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
<b>A6d2</b>	<b>Conditions d'exercice du droit de pêche</b>		
A6d2a	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2d	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2e	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2f	Réserves de pêche	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
<b>A6d3</b>	<b>Piscicultures</b>		
A6d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d3b	Classement en catégories piscicoles (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
<b>A6d4</b>	<b>Préservation du patrimoine biologique</b>		
A6d4a	Gestion des populations de cormorans par tirs	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
<b>A6e</b>	<b>e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre</b>	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
<b>A6f</b>	<b>f) Evaluation environnementale</b>		
A6f1	Décision de soumettre ou non à évaluation environnementale des projets soumis au cas par cas, pour des modifications ou extensions de projets déjà autorisés	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
<b>A6g</b>	<b>g) Décision d'indemnisation des dommages imputables aux grands prédateurs</b>		
<b>A7</b>	<b>7- POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE : CONTRÔLES, MESURES ADMINISTRATIVES ET PÉNALES</b>		
A7a	Arrêtés de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative		
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		
<b>A8</b>	<b>8- TRANSPORT – CIRCULATION - ÉDUCATION ROUTIÈRE - PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES</b>		
<b>A8a</b>	<b>a) Transports routiers</b>		
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
A8a2	Délivrance des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Guillaume BIARD
<b>A8b</b>	<b>b) Transports publics guidés</b>		
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de définitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et les plans d'intervention et de secours (PIS)	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8b2	Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
<b>A8c</b>	<b>c) Police de la circulation</b>		
A8c1	Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY

		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
		SPERIC	Armance ALEXANDRE
		SPERIC	Delphine VAYRON
A8c2	Avis sur les projets pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
		SPERIC	Armance ALEXANDRE
A8c3	Arrêtés temporaires sur les autoroutes concédées et pour le réseau concédé à la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8c4	Autorisation des enquêtes de circulation	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8c5	Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8c6	Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
		SPERIC	Eric ROYER
A8c7	Décision d'interdiction temporaire de la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules sur certaines portions du réseau routier	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
<b>A8d</b>	<b>d) Education routière</b>		
A8d1	Présidence du jury d'examen du BEPECASER	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Cyril MALANDRA
A8d2	Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Cyril MALANDRA
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d6	Agrément , après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d7	Suspension ou retrait d'agrément prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d8	Renouvellement d'agrément	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
<b>A8e</b>	<b>e) Permis à un euro</b>		
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
<b>A9</b>	<b>9- MER ET LITTORAL</b>		
<b>A9a</b>	<b>a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »</b>		
<b>A9a1</b>	<b>Gens de mer - ENIM</b>		
A9a1a	Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9a1c	Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
<b>A9a2</b>	<b>Plaisance</b>		
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9a2b	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
		SMLEM	Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
		SMLEM	Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2f	Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
		SMLEM	Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
		SMLEM	Geneviève PHILIPPE-BASTY
<b>A9a3</b>	<b>Conduite de navire</b>		
A9a3a	Délivrance et suspension des permis d'armement	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
<b>A9b</b>	<b>b) Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »</b>		
<b>A9b1</b>	<b>Police des épaves maritimes</b>		
A9b1a	Sauvegarde et conservation des épaves	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9b1b	Mise en demeure du propriétaire	SMLEM	Karine D'ABRIGÉON
		SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
		SMLEM	Karine D'ABRIGÉON
A9b1c	Intervention d'office	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
		SMLEM	Karine D'ABRIGÉON
A9b1d	Vente et concession d'épaves	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
<b>A9b2</b>	<b>Abandon des navires et engins flottants</b>		
A9b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat autres que les ports autonomes, dans les baies fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le rivage	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Corinne COQUATRIX

		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
<b>A9b3</b>	<b>Plaisance</b>		
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
<b>A9b4</b>	<b>Commission nautique</b>		
A9b4a	Désignation des marins pratiquant des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Ramazan KARABULUT
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
<b>A9b5</b>	<b>Régime du pilotage dans les eaux maritimes</b>		
A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande et blâme	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Ramazan KARABULUT
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Ramazan KARABULUT
A9b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Ramazan KARABULUT
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Ramazan KARABULUT
A9b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Ramazan KARABULUT
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Ramazan KARABULUT
<b>A9b6</b>	<b>Licences de patrons-pilotes</b>		
A9b6a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage de la Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Ramazan KARABULUT
A9b6b	Décisions de retrait de ces licences	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Ramazan KARABULUT
A9b6c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Ramazan KARABULUT
<b>A9c</b>	<b>c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »</b>		
<b>A9c1</b>	<b>Conditions générales d'exercice de la pêche maritime</b>		
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à pied à titre professionnel	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
<b>A9c2</b>	<b>Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions</b>		
A9c2a	Contrôle de l'activité	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET
A9c2b	Décisions relatives à l'agrément des coopératives maritimes	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET
A9c2c	Décisions relatives à l'agrément des halles à marée	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET
<b>A9c3</b>	<b>Exploitation des cultures marines</b>		
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
<b>A9c4</b>	<b>Contrôle des produits de la mer</b>		
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimal prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
<b>A9c5</b>	<b>Chasse sur le domaine public maritime</b>		
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL

Direction départementale des territoires et de la mer de la  
Seine-Maritime

R28-2021-02-25-003

Décision n°S 21-005 du 25 février 2021 portant  
subdélégations de signature en matière de marchés publics  
et d'accords cadres

**Direction**

**Décision n°21-005 du 25 février 2021  
portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-42 du 15 juin 2020 portant délégation de signature en matière de marchés publics à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

**DÉCIDE**

**Article 1er** – En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 20-42 du 15 juin 2020 sera exercée par M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ou par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

**Article 2** – Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) **inférieurs à 10 000 euros H.T** et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 10 000 euros H. T.** et tous les actes subséquents, à :

- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, responsable du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/DAIMLP) ;
- M. Jérôme SAINT CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la DISEN (DISEN) et adjoint au chef du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint du chef du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Florine FOUGY, adjointe au chef du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Carole LENGRAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Bruno VERMONT, représentant territorial et adjoint à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Fabrice OTERO, directeur projet cité ;
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC).

**Article 3** – Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 5 000 euros H. T.** et tous les actes subséquents :

***Pour le Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC), à :***

- Mme Dorothee ELINEAU, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT) ;
- M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission au Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT).

***Pour le Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM), à :***

- M. Matthieu HONORÉ, responsable du Bureau des Milieux Aquatiques et Marins (STRM/BMAM) ;
- M. Nicolas LECLERC, responsable du Bureau Protection de la Ressource en Eau (STRM/BPRE).

**Article 4** – La décision n° 20-065 du 2 septembre 2020 est abrogée.

**Article 5** - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires  
et de la mer de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

*Voies et délais de recours* - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du  
Nord

R28-2021-03-02-002

Arrêté n°39/2021 en date du 02/03/2021 fixant les jours de  
pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la  
pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche  
Est "hors Baie de Seine"



Le Havre, le 2 mars 2021

**Service Régulation des Activités et  
des Emplois Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources  
Marines*

**ARRÊTÉ n° 39 / 2021**

**Fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche de la coquille  
Saint-Jacques dans le secteur Manche Est « hors Baie de Seine »**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 portant approbation d'une délibération du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche à la coquille Saint-Jacques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°78/2016 du 29 juillet 2016 portant sectorisation des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors Baie de Seine » et en Baie de Seine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°175/2020 du 28 septembre 2020 portant réglementation de la pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors baie de Seine », campagne 2020-2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°002/2021 du 07 janvier 2021 portant modification de l'arrêté n°175/2020 du 28 septembre 2020 réglementant la pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est « Hors Baie de Seine », campagne 2020-2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 20-047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

**VU** la décision directoriale n° 1017/2020 du 2 décembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**Considérant** les mesures de gestion proposées par le groupe de travail « commission interrégionale du secteur Manche Est et filière aval » réuni le 5 et le 19 janvier 2021 et les

résultats de la consultation transmis par courriel du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Normandie ;

**SUR** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

## A R R E T E

### **Article 1 :**

En application des arrêtés préfectoraux susvisés et en fonction de l'arrêté du préfet de région Normandie fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques :

La pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est « hors baie de Seine » y compris dans la zone dite « proche extérieur » (zone comprise entre la limite des 12 milles et le méridien 49°42'), est autorisée dans les conditions suivantes :

<b>Semaine 10</b>	Ouverture de la pêche du lundi 8 mars au dimanche 14 mars 2021 de 00h00 à 24h00.  4 débarquements hebdomadaires au maximum et dans la limite d'un débarquement par jour de 00h00 à 24h00 sont autorisés Maintien de la dérogation prévue à l'arrêté préfectoral n°002/2021 du 07 janvier 2021
<b>Semaine 11</b>	Ouverture de la pêche du lundi 15 mars au dimanche 21 mars 2021 de 00h00 à 24h00.  4 débarquements hebdomadaires au maximum et dans la limite d'un débarquement par jour de 00h00 à 24h00 sont autorisés Maintien de la dérogation prévue à l'arrêté préfectoral n°002/2021 du 07 janvier 2021

### **Article 2 :**

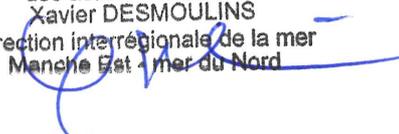
Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel  
Préfectures de Normandie et des Hauts de France  
PREMAR Manche Mer du Nord  
DPMA – BGR  
DDTM-DML 50,14,76,80/62,59, 22,35,29  
DDPP 50,14,76,80/62,59, 22,35,29  
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord  
Douanes , Criées, IFREMER  
CNPMEM , CRPMEM de Normandie, Hauts-de-France et Bretagne  
OP FROM NORD, OPN, CME  
DIRM MEMN, DIRM NAMO, moyens nautiques MEMN

Le chef du service de contrôle  
des activités maritimes  
Xavier DESMOULINS  
Direction interrégionale de la mer  
Manche Est - mer du Nord



Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du  
Nord

R28-2021-03-02-001

Arrêté n°40/2021 en date du 02/03/2021 fixant les jours et  
horaires d'accès au gisement "bande côtière coquille  
Saint-Jacques secteur Seine-Maritime" pour pratiquer la  
pêche de la coquille Saint-Jacques



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 2 mars 2021

**Service Régulation des Activités et  
des Emplois Maritimes**

*Unité Réglementation des Ressources  
Marines*

### **ARRÊTÉ n° 40 / 2021**

**Fixant les jours et horaires d'accès au gisement « bande côtière coquille Saint-Jacques secteur  
Seine-Maritime » pour pratiquer la pêche de la coquille Saint-Jacques**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 portant approbation d'une délibération du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche à la coquille Saint-Jacques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°55/2014 du 14 août 2014 portant réglementation de la pêche des coquilles Saint-Jacques et des huîtres plates sur le littoral de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°78/2016 du 29 juillet 2016 portant sectorisation des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « hors Baie baie de Seine » et en baie de Seine;

**VU** l'arrêté préfectoral n°208/2020 du 04 novembre 2020 rendant obligatoire la délibération n°2020/CSJ-BC-E-22 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie relative aux conditions d'exploitation du gisement « bande côtière coquille Saint-Jacques secteur Seine-Maritime » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°209/2020 du 04 novembre 2020 portant autorisation de pêche de la coquille Saint-Jacques dans la zone dérogatoire visée à l'arrêté préfectoral n°55/2014 du 14 août 2014 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°004/2021 du 07 janvier 2021 rendant obligatoire l'avenant n°2 à la délibération n°2020/CSJ-BC-E-22 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie relative aux conditions d'exploitation du gisement « bande côtière coquille Saint-Jacques secteur Seine-Maritime » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°005/2021 du 07 janvier 2021 portant modification de l'arrêté n°209/2020 du 04 novembre 2020 autorisant la pêche de la coquille Saint-Jacques dans la zone dérogatoire visée à l'arrêté préfectoral n°55/2014 du 14 août 2014 ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

[www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr)

**VU** l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 20-047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

**VU** la décision directoriale n° 1017/2020 du 2 décembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**Considérant** les résultats de la consultation du bureau du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPME) de Normandie transmis par courriel le 19 février 2021 ;

**SUR** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

## A R R E T E

### Article 1 :

En application des arrêtés préfectoraux susvisés et en fonction de l'arrêté du préfet de la région Normandie fixant le régime des zones de pêche, la pêche de la coquille Saint-Jacques s'exerce selon les dates et horaires suivants :

Semaine 10	lundi 8 mars 2021	00h00 - 24h00
	mardi 9 mars 2021	00h00 - 24h00
	mercredi 10 mars 2021	00h00 - 24h00
	jeudi 11 mars 2021	00h00 - 24h00
	vendredi 12 mars 2021	FERME
	samedi 13 mars 2021	FERME
	dimanche 14 mars 2021	00h00 - 24h00

Semaine 11	lundi 15 mars 2021	00h00 - 24h00
	mardi 16 mars 2021	00h00 - 24h00
	mercredi 17 mars 2021	00h00 - 24h00
	jeudi 18 mars 2021	00h00 - 24h00
	vendredi 19 mars 2021	FERME
	samedi 20 mars 2021	FERME
	dimanche 21 mars 2021	00h00 - 24h00

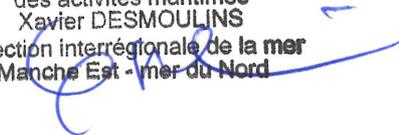
Les navires sont limités à 4 débarquements hebdomadaires au maximum et dans la limite d'un débarquement par jour de 00h00 à 24h00.

**Article 2 :**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,

Le chef du service de contrôle  
des activités maritimes  
Xavier DESMOULINS  
Direction interrégionale de la mer  
Manche Est - mer du Nord



Destinataires :

CNSP – CROSS Etel  
Préfectures de Normandie et des Hauts de France  
PREMAR Manche Mer du Nord  
DPMA – BGR  
DDTM-DML 50,14,76,80/62,59, 22,35,29  
DDPP 50,14,76,80/62,59, 22,35,29  
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord  
Douanes  
Criées, IFREMER  
CNPMEM , CRPMEM de Normandie, Hauts-de-France et Bretagne  
OP FROM NORD, OPN, CME  
DIRM MEMN, DIRM NAMO, moyens nautiques MEMN

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2021-02-25-004

AP-SRN-BBEN-2021-02-25-001

*Arrêté fixant la composition des membres du comité régional de la biodiversité de la Normandie*

**ARRÊTÉ n° SRN- BBEN - 2021 - 02 - 25 - 001**

fixant la composition des membres du comité régional de la  
biodiversité de la Normandie

**LE PREFET DE LA REGION NORMANDIE,  
PREFET DE LA SEINE-MARITIME**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL  
DE NORMANDIE**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 371-3 et D.134-34 et suivants,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code des relations entre le public et les administrations,
- VU** la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Sur proposition du secrétariat général aux affaires régionales de Normandie et du directeur général des services du conseil régional de Normandie

**ARRÊTENT :**

**Article 1 :**

En application de l'article D. 134-37 du code de l'environnement, la composition du comité régional de la biodiversité (CRB) en Normandie est fixée par le présent arrêté.

**Article 2 :**

La présidence et le secrétariat du comité sont assurés conjointement par le président du conseil régional de Normandie et par le Préfet de la région Normandie ou par leurs représentants respectifs.

**Article 3 :**

Le comité est constitué de cinq collèges :

1 - Représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements (30 % minimum)

Représentant(s) de	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
Conseil régional de Normandie	3	Monsieur Hervé MORIN	Madame Florence MAZIER
		Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE	Madame Catherine MEUNIER
		Monsieur Didier PERALTA	Madame Séverine YVARD
Conseil Départemental du Calvados	1	Madame Audrey GADENNE	Monsieur Emmanuel PORCQ
Conseil Départemental de l'Eure	1	Madame Marie-Christine JOIN-LAMBERT	Monsieur Gérard CHERON
Conseil Départemental de la Manche	1	Madame Valérie NOUVEL	Monsieur Gabriel DAUBE
Conseil Départemental de l'Orne	1	Madame Sophie DOUVRY	Monsieur Thierry CLEREMBAUX
Conseil Départemental de Seine-Maritime	1	Madame Cécile SINEAU-PATRY	Monsieur Martial HAUGUEL
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	1	Monsieur Didier GENET	Madame Christelle STEINER
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin	1	Monsieur Jean-Michel GREEN	Madame Caroline AMIEL
Parc Naturel Régional Normandie Maine	1	Madame Maryse OLIVEIRA	Monsieur Laurent MARTING
Parc Naturel Régional du Perche	1	Monsieur Ludovic ASSIER	Madame Amale EL KHALEDI
Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime	1	Monsieur Frédéric WEISZ	Madame Anne CARRET
Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie	1	Monsieur Christophe ALORY	Madame Gabrielle' BROCHAND-DULAC
Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral	1	Monsieur Pierre AUBRY	Madame Élixa CAVELIER
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	1	Monsieur Cyriaque LETHUILLIER	Madame Christine MOREL
Communauté d'Agglomération Le Cotentin	1	Monsieur Jean-René LECHATREUX	Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	1	Madame Sylvie FEREMANS	Monsieur Maxime GIVONE
Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie	1	Madame Sophie LAURENT	Monsieur Vincent BICHON
Communauté d'Agglomération Seine-Eure	1	Madame Marilyn GODNAIR	Monsieur Yann LE FUR
Caux Seine Agglo	1	Madame Maryline MIRANDA TEODORO	Monsieur Hubert LECARPENTIER
Communauté Urbaine Caen-la-Mer	1	Madame Hélène BURGAT	Monsieur Marc LECERF
Communauté Urbaine d'Alençon	1	Monsieur Romain BOTHET	Madame Viviane Fouquet
Flers Agglo	1	Monsieur Omar AYAD	Madame Dominique ARMAND
Métropole Rouen Normandie	1	Madame Marie ATINAULT	Monsieur César TAILLEFER
Saint-Lô Agglo	1	Monsieur Michel RICHARD	Madame Amélie DURAND
Seine Normandie Agglomération	1	Monsieur Thibault BAUTE	Madame Nicole BALMARY
Communautés de communes rurales et communes rurales du Calvados	2	Madame Clémence LE MARREC	Monsieur Olivier PAZ
		Monsieur Jean-Yves HEURTIN	Madame Léa VERSAVEL
Communautés de communes rurales et communes rurales de l'Eure	2	Monsieur le président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
		Monsieur le vice-président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Communautés de communes rurales et communes rurales de la Manche	2	Madame Anne HEBERT	Monsieur Michel RICHARD
		Monsieur Bernard LEBARON	Madame Maryvonne RAIMBEAULT

Représentant(s) de	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
Communautés de communes rurales et communes rurales de l'Orne	2	Madame Marie-Françoise FROUEL	Monsieur Jean-Dimitri PHOTOPOULOS
		Monsieur Daniel CHEVEE	Madame Agnès LAIGRE
Communautés de communes rurales et communes rurales de Seine-Maritime	2	Monsieur le président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
		Monsieur le vice-président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Commission locale de l'eau du SAGE Huisne	1	Madame Anick BRUNEAU	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Commission locale de l'eau du SAGE Orne moyenne	1	Monsieur le président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Commission locale de l'eau du SAGE Risle et Charentonne	1	Monsieur le président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Commission locale de l'eau du SAGE Sienne, Souilles, Côtiers Ouest Cotentin	1	Monsieur Stéphane VILLAESPESA	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Commission locale de l'eau du SAGE Cailly, Aubette, Robec	1	Monsieur le président	<i>Pas de suppléant désigné</i>

## 2 - Représentants de l'État et de ses établissements publics (15 % minimum)

Représentant(s) de	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
Préfet de région	1	Monsieur Pierre-André DURAND	Madame Karine BRULE
Préfet du Calvados	1	Madame Sophie GIACOMAZZI	Monsieur Quentin CATHRIN-AMELIN
Préfet de l'Eure	1	Monsieur Jérôme FILIPPINI	Madame Perrine CHENEBAULT-LEININGER
Préfet de la Manche	1	Madame Véronique NAËL	Monsieur Olivier CATTIAUX
Préfète de l'Orne	1	Monsieur Denis GANDIN	Madame Géraldine HELMER
Préfète de Seine-Maritime	1	Madame Marie-Pierre CRIBELLIER	Monsieur Alexandre HERMENT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie	1	Monsieur Olivier MORZELLE	Madame Olga LEFEVRE PESTEL
Direction interdépartementale des routes du Nord Ouest	1	Madame Cécile CAPELLE	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie	1	Madame Daisy DE LARTIGUE	Monsieur Albin LEDUC
Direction interrégionale de la Mer Manche Est-Mer du Nord	1	Madame Sofia MEZIANI	Monsieur Corentin DUMENIL
Agence Régionale de la Santé	1	Madame Morgane FAURE	Monsieur Jérôme LE BOUARD
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Délégation Normandie	1	Monsieur Jean-Philippe LACOSTE	Madame Isabelle BUREAU
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	1	Madame Marie-Pierre HALM-LEMEILLE	Monsieur Dominique GODEFROY
Office National des Forêts	1	Monsieur Antoine COUKA	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Office français de la biodiversité	3	Monsieur François DENIS	Madame Nathalie CHEVALIER
		Madame Marie-Aude SEVIN	Monsieur Nicolas AMPEN
		Madame Gwenola de ROTON	Monsieur Christophe AULERT
Agence de l'Eau Seine-Normandie	1	Madame Pascale FAUCHER	Monsieur Frédéric CHAUVEL
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	1	Madame Bernadette DORET	Monsieur Pascal BONIOU
Grand Port maritime de Rouen	1	Monsieur Xavier LEMOINE	Madame Claire BERTOLONE
Grand Port maritime du Havre	1	Monsieur Pierre BEAUDOUIN	Madame Natacha MASSU
Établissement public foncier de Normandie	1	Monsieur Gilles GAL	Madame Christine MUTEL
Rectorat	2	Madame Sandrine RABASSE	Monsieur Patrice FAVIER
		Monsieur Bruno CHANDAVOINE	Madame Véronique THIEBLEMONT

**3 - Représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région (20 % minimum)**

Représentant(s) de	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie	2	Madame Clotilde HAREAU	Monsieur Emmanuel ROCH
		Madame Chantal DURECU	Monsieur Philippe FAUCON
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Normandie	2	Monsieur le président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
		Monsieur le vice-président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat	1	Monsieur Dominique VONTHRON	Madame Mireille HOCHET
Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie Mer du Nord	1	Monsieur Thierry HELIE	Madame Chantal TREBUTIEN
Comité Régional des Pêches de Normandie	1	Madame Muriel SICARD	Monsieur Lucas TEYSSEIRE
Comité Régional du Tourisme de Normandie	1	Monsieur Michaël DODDS	Madame Marie-Gabrielle VARILLON
Fédération régionale de chasse de Normandie	2	Madame Loelia MARTIN	Monsieur Jean-Christophe ALOE
		Monsieur Alain DURAND	Madame Paulette DUPONT
Association régionale de Normandie des fédérations départementales de pêche	2	Monsieur Jean-Paul DORON	Madame Sandrine DELAPORTE
		Monsieur Ivan MIRKOVIC	Madame Vesna PETKOVSKI
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	1	Monsieur Daniel COUCKUYT	Madame Anne JEANNE
Confédération paysanne Normandie	1	Monsieur le président	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Jeunes agriculteurs	1	Madame Azilis LADJADJ	Monsieur Alexis GRAINDORGE
Coordination Rurale Normandie	1	Madame la présidente	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Association bio Normandie	1	Madame Carole DEBRUYNE DELATTRE	Monsieur Loïc MADELINE
Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie	1	Monsieur Amaury LATHAM	Madame Marie-Paule LECERF
Fédération régionale des syndicats de propriété privée rurale	1	Monsieur Daniel BUSSY	Madame Claudine DOUTTE
Société d'aménagement foncier et d'aménagement rural	1	Monsieur Thierry CHASLES	Madame Amélie TADIER-POIRIER
Agences d'urbanisme de Normandie	1	Madame Anne-Sophie BOISGALLAIS	Monsieur Patrice DUNY
Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Normandie	1	Madame Stéphanie LANGEVIN	Monsieur Jean-Christophe ABE-GOULIER
Réseau de Transport d'Électricité	1	Madame Agathe GUILBARD	Monsieur Sylvain DUPUIS
Union normande des industries de carrières et matériaux de construction	1	Monsieur Antoine LAMACHE	Madame Virginie CRENN
Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer	1	Monsieur Gérard LEFRANCOIS	Madame Karinne MOISANT
UFC Que Choisir	1	Monsieur Yves RONFARD	<i>Pas de suppléant désigné</i>

**4 - Représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visés à l'article L. 141-3 du code de l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels (20 % minimum)**

Représentant(s) de	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
Association Faune et Flore de l'Orne	1	Madame Alicia BOUVET	Monsieur Christophe LUTRAND
Association Patrimoine Géologique de Normandie	1	Monsieur Jacques AVOINE	Madame Monique DELAHAYE
Centre d'Action Régional pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement	1	Monsieur Joël OUF	Madame Sylvie FUSIL
Centre d'Hébergement et d'Études sur la Nature et l'Environnement	1	Monsieur Alain BEAUFILS	Madame Laure PREVOST
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin	1	Madame Florence BESLON	Monsieur Mickaël BARRIOZ
Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie	4	Madame Armelle PIERROUX	Monsieur Emmanuel VOCHÉLET
		Monsieur Gérard CLOUET	Madame Sophie DELAERE
		Madame Claire ARCHERAY	Monsieur Jérémy LEBRUN
		Monsieur Franck NIVOIX	Madame Martine AVEZ
FNE Normandie	6	Monsieur François ROLAND	<i>Pas de suppléant désigné</i>
		Madame Claudine JOLY	Monsieur Thibault CARDON
		Madame Jacqueline FIHEY	<i>Pas de suppléant désigné</i>
		Monsieur Valentin LANGE	Madame Céline LE FATH VINH
		Monsieur Gilles EUZENAT	Madame Anna BITTIGHOFFER
		Monsieur Étienne GAILLARD	Madame Arlette SAVARY
Groupe d'Étude des Cétacés du Cotentin	1	Monsieur Jean-Marie DEANT	Madame Delphine ELOI
Groupe Mammalogique Normand	1	Monsieur François LÉBOULENGER	Madame Lætitia FAINE
Groupe Ornithologique Normand	1	Monsieur Jean-Louis FAGARD	Madame Joëlle RIBOULET
Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Normandie	1	Madame Johanna CHOPIN	Monsieur Jean-Louis SION
Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement	2	Madame Véronique LEROUX	Monsieur Brahim BOUFROU
		Monsieur Christian MICHEL	Madame Isabelle LECABLE
Ligue pour la Protection des Oiseaux Normandie	1	Monsieur Jean-Michel GANTIER	<i>Pas de suppléant désigné</i>
Maison de l'Estuaire	1	Madame Faustine SIMON	Monsieur Martin BLANPAIN
Office pour les Insectes et leur Environnement	1	Monsieur Sébastien ETIENNE	Madame Nicole LEPERTEL
Réserves naturelles de France	1	Madame Marie-Léa TRAVERT	Monsieur Thierry DEMAREST
Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Normandie	2	Madame Séverine STAUTH	Monsieur Benjamin POTEL
		Monsieur Frédéric LAMBLIN	Madame Maria RIBEIRO

**5 - Des scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées (5 % minimum)**

Représentant(s) de	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
Université de Rouen	1	Madame Aurélie HUSTE	Monsieur Matthieu CHAUVAT
Université Le Havre Normandie	1	Madame Joëlle FORGET-LERAY	Monsieur Frank LE FOLL
Université de Caen Normandie	1	Madame Servane LEMAUVEL-LAVENANT	Monsieur Francis ORVAIN
Conservatoire botanique national de Brest	1	Madame Catherine ZAMBETTAKIS	Monsieur Thomas BOUSQUET
Conservatoire botanique national de Bailleul	1	Monsieur Nicolas VALY	Madame Aurélie DARDAILLAC
Expert régional	1	Madame Christine LE NEVEU	
Expert régional	1	Monsieur Sylvain DIQUELOU	
Expert régional	1	Madame Carine DOUVILLE	
Expert régional	1	Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD	
Expert régional	1	Monsieur Stéphane WEIL	

**Article 4 :**

Les membres du comité régional de la biodiversité sont nommés pour une durée de cinq ans. Les fonctions de ses membres sont exercées à titre gratuit.

Le membre du comité qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**Article 5 :**

Ce comité se réunit sur convocation de ses présidents, en tant que de besoin, et au moins une fois par an. Les présidents fixent l'ordre du jour. Le comité peut également être réuni à la demande de plus de la moitié de ses membres et émettre de sa propre initiative des propositions ou recommandations.

Les modalités de fonctionnement du comité régional de la biodiversité sont définies par son règlement intérieur.

**Article 6 :**

L'arrêté n° R28-2017-09-14-003 du 14 septembre 2017 modifié fixant la composition et portant nomination des membres du comité régional de la Biodiversité de Normandie est abrogé.

**Article 7 :**

Le préfet de la région Normandie et le président du conseil régional de Normandie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, et consultable sur les sites Internet de la préfecture de région et du conseil régional de Normandie et dont copie sera transmise aux membres du comité.

**25 FEV. 2021**

Le préfet de la région Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

Le président du conseil régional  
de Normandie



Hervé MORIN

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2021-02-19-004

20210219 ARNOM FONTAINE CAO A

*Arrêté de nomination de Mme Séverine Fontaine en tant que CAO A de Seine-Maritime*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Normandie**

## **ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE CONSERVATEUR DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 novembre 2020 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale des affaires culturelles de Normandie ;

### **A R R E T E**

**Article 1 :** Mme Séverine FONTAINE est nommée conservatrice des antiquités et objets d'art du département de la Seine-Maritime pour une durée de 4 ans à compter du 19/11/2020.

**Article 2 :** Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Rouen, le **19 FEV. 2021**

Pierre-André DURAND

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie - 13 bis, rue Saint-Ouen 14052 Caen Cedex 4  
Tél. 02.31.38.39.40

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie>

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2021-02-19-005

20210219 ARNOM GOHON CDAOA

*Arrêté de nomination de M Guillaume Gohon, CDAOA de Seine-Maritime*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Normandie**

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE CONSERVATEUR DÉLÉGUÉ DES ANTIQUITÉS ET  
OBJETS D'ART**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 novembre 2020 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale des affaires culturelles de Normandie ;

**A R R E T E**

**Article 1 :** M. Guillaume GOHON est nommé conservateur délégué des antiquités et objets d'art du département de la Seine-Maritime pour une durée de 4 ans à compter du 19/11/2020.

**Article 2 :** Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Rouen, le **19 FEV. 2021**

Pierre-André DURAND

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie - 13 bis, rue Saint-Ouen 14052 Caen Cedex 4  
Tél. 02.31.38.39.40

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie>

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-02-26-003

**Arrêté N° SGAR/21-025 portant composition nominative  
du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de  
l'académie de Normandie - Formation plénière**

*Arrêté N° SGAR/21-025 portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation  
Nationale de l'académie de Normandie - Formation plénière*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle modernisation et moyens**

Rouen, le 26 février 2021

Affaire suivie par :  
Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale,  
stratégie immobilière et pilotage  
budgétaire

**Arrêté N°SGAR/21-025  
portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de  
l'Académie de Normandie – Formation Plénière**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – Monsieur Pierre-André DURAND ;

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 51 67  
Courriel : [kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr](mailto:kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr)

- Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie – Mme Christine GAVINI-CHEVET ;
- Vu le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;
- Vu l'arrêté n° SGAR/20-069 du 19 novembre 2020 portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'académie de Normandie – formation plénière ;
- Vu le courriel en date du 18 février 2021 portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Normandie – Formation Plénière ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Les personnalités du conseil plénier réparties en trois collèges, membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale sont :

### **MEMBRES DE DROIT :**

- le préfet de la région Normandie, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités, ou son représentant ;
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
- le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord, ou son représentant.
- 

### **I – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION, DES DÉPARTEMENTS ET DES COMMUNES : (24 membres)**

#### **1.1 Conseillers régionaux : (8 membres)**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Rodolphe THOMAS	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Anne-Laure MARTEAU	Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
M. Marc MILLET	Mme Nathalie LAMARRE
M. Bertrand DENIAUD	M. Serge TOUGARD
M. David MARGUERITTE	M. Pascal MARIE
M. Pascal HOUBRON	M. Jean-Manuel COUSIN
Mme Claudie LAUNOY	Mme Céline BRULIN
Mme Marie-Françoise KURDZIEL	M. Guillaume PENNELLE

### 1.2 Conseillers départementaux : (8 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Benoît GATINET (Eure)	Mme Chantal LE GALL (Eure)
Mme Martine SAINT-LAURENT (Eure)	Mme Catherine DELALANDE (Eure)
M. Nicolas BERTRAND (Seine-Maritime)	Mme Florence DURANDE (Seine-Maritime)
Mme Florence THIBAudeau-RAINOT (Seine-Maritime)	Mme Catherine FLAVIGNY (Seine-Maritime)
Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (Calvados)	Mme Sylvie JACQ (Calvados)
Mme Mélanie LEPOULTIER (Calvados)	Mme Corinne FERET (Calvados)
Mme Christine ROIMIER (Orne)	M. Jean LAMY (Orne)
Mme Christine LEBACHELEY (manche)	Mme Carine GRASSET-MAHIEU (Manche)

### 1.3 Maires ou conseillers municipaux : (8 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Jean-François MAYER (Seine-Maritime)	M. Hervé HUNKELER (Seine-Maritime)
Mme Christelle MSICA-GUEROUT (Seine-Maritime)	M. Vincent AVRIL (Seine-Maritime)
Mme Sylvie DUPONT (Calvados)	Mme Maryse ZUIANI (Calvados)
M. Rémy GUILLEUX (Calvados)	M. Bertrand HAVARD (Calvados)
Mme Danielle JEANNE (Eure)	Mme Claire CARRERE-GODEBOUT (Eure)
M. Patrick JOUBERT (Orne)	Mme Maryse OLIVEIRA (Orne)
M. Dominique HEBERT (Manche)	Mme Sophie JULIEN-FARCIS (Manche)
Mme Nathalie-Pascale ASSIER (CU Alençon)	Mme Anita PAILLOT (CU Alençon)

## **II - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT :** (24 membres)

### 2.1 Personnels des services administratifs scolaires et de formation du premier et second degré : (15 membres)

#### Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : (5 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Carole LIZÉ	Mme Martine QUESNEL
M. Marc HENNETIER	M. Stéphane FOURRIER
Mme Agnès BONVALET	M. Éric HALLOUARD
M. Éric JOUFRET	M. Sébastien BEORCHIA
Mme Alexandra BOJANIC	M. François BERTAUD

Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA Éducation) : (3 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Stéphane DEPIERRE	M. Mathieu DEFORGE
M. Éric BRASSART	Mme Bénédicte IMBACH
M. Renaud MARTIN	Mme Nicole ROUX

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO) : (2 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Sébastien PASADOVIC	M. Jean-Marc PRÉEL
M. Vincent LEBLAY	M. Marc DUFLOT

Confédération Générale du Travail (CGT) : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
M. Christophe LAJOIE	Non pourvu

Union Syndicale Solidaires, Unitaires, Démocratiques (SUD Éducation) : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
M. Nicolas CHAUDET	M. Arnaud ANQUETIL

Normandie, Cohérence et modernité – SGEN CFDT : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
M. David POUTEAU	M. Pascal BOSSUYT

CSEN : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
Mme Françoise MARQUAIS	Non pourvu

Construire pour ne pas subir SGEN CFDT : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
M. Stéphane HARDEL	M. Antoine BESNIER

2.2 Personnels des établissements publics d'enseignement supérieur : (4 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Pierre-Emmanuel BERCHE (FSU) (Univ. de Rouen)	M. Pierre LANGLOIS (FSU) ( Université de Caen)
Mme Sylvie MILLET (FSU) (Université Le Havre)	M. Pierre HEBERT (FSU) (Université de Rouen)
Mme Laëtitia BIREE (SNPTES) ( Université de Caen)	Mme Zolira ROMANSKI (SNPTES) (Université de Rouen)
M. Joël HENRY (CGT)	M. Éric LAUGEROTTE (CGT)

2.3 Présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur : (3 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Lamri ADOUI (Université de Caen-Normandie)	M. Grégory SIMON
M. Joël ALEXANDRE (Université de Rouen-Normandie)	M. Mourad BOUKHALFA
M. Pedro LAGES DOS SANTOS ( Université Le Havre-Normandie)	M. Raphaël LABRUNYE

2.4 Personnels des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole : (2 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Jean Marc TOURBA (SNETAP-FSU)	Mme Anne Le QUERE (SNETAP-FSU)
M. Franck-Olivier PAUVERT (SNETAP-FSU)	Mme Marie PAVY (SNETAP-FSU)

**III – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS : (24 membres)**

3.1 Le Président du conseil Économique, Social et Environnemental Régional ou son représentant :

(1 membre)

Titulaire	Suppléant
M. Christophe LEROY	M. Paul VITART

### 3.2 Parents d'élèves : (7 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Gil COTTENET (PEEP)	Mme Christelle PASANAU (PEEP)
Mme Bernadette SANSON-PENDUFF (FCPE 14)	M. Jérôme ALLAIN (FCPE 14)
Mme Catherine LARDILLEUX (FCPE 27)	M. Thomas AUBERT (FCPE 27)
Mme Isabelle TAFFLET (FCPE 50)	M. Yannick COUEGNAT (FCPE 50)
M. Jean-Pierre SOREL (CDPE FCPE 61)	M. Benoît GANIVET (CDPE FCPE 61)
Mme Élisabeth LECHEVALLIER (FCPE 76)	M. Rabah AYED (FCPE 76)
M. Denis SAGOT (FCPE 76)	M. Alain LEFEBVRE (FCPE 76)

### 3.3 Parent d'élève agriculture : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
Mme Angélique SANSON	Non pourvu

### 3.4 Étudiants : (3 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Maxime LETOUPIN (FCBN)	Mme Maïon ROGGE (FCBN)
M. Quentin THIROT (FEDER)	Mme Clara VIOLES (FEDER)
M. Thibault CAZIER (FED'LH)	Mme Anaïs DEMAREST (FED'LH)

### 3.5 Organisations syndicales de salariés : (6 membres)

Titulaires	Suppléants
Mme Maryse ZUIANI (CGT)	Non pourvu (CGT)
M. Laurent FORESTIER (CGT)	M. Eric PENENT (CGT)
M. Laurent LOR (CGT)	Non pourvu (CGT)
Mme Patricia JOUANNEAU (CFDT)	M. Dominique HEUZE (CFDT)
Mme Karine PILON Karine (CFDT)	Non pourvu (CFDT)
M. Christophe HIRON (FO)	M. Jean LE TENNEUR (FO)

### 3.6 Organisations syndicales d'employeurs : (5 membres)

Titulaires	Suppléants
Mme Séverine TOUCHARD (MEDEF)	Mme Chantal JUHASZ (MEDEF)
M. Paul STERLIN (MEDEF)	Non pourvu (MEDEF)
Non pourvu (MEDEF)	Non pourvu (MEDEF)
M. Gérard DUCHEMIN (CPME) – DG MEDIA PLUS	Non pourvu (CPME)
Mme Viviane DOUBLET (CPME) – ISPN ROUEN	Non pourvu (CPME)

3.7 Représentant des exploitants agricoles : (1 membre)

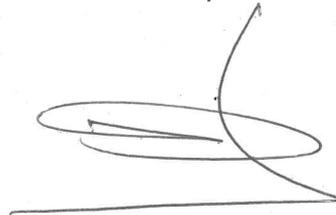
Titulaire	Suppléant
M. Grégoire PETIT	M. Emmanuel ROCH

**Article 2** – Ce présent arrêté portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Normandie – formation plénière annule et remplace l'arrêté n° SGAR/20-069 du 19 novembre 2020 .

**Article 3** – Le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'Académie de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État, en Normandie.

Fait à Rouen, le **26 FEV. 2021**

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

## Rectorat Caen

R28-2020-02-05-004

convention entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation représentée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la région académique de Normandie représentée par la rectrice de la région académique de Normandie relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance en date du 5 février 2021,

## Convention entre

**Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation représentée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle**

et

**La région académique de Normandie représentée par la rectrice de région académique relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

Vu la convention de délégation de gestion relative à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée entre la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La présente convention est conclue entre :

- la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, désignée sous le terme de « délégant » d'une part ;
- et
- le rectorat de Normandie, désigné sous le terme de « délégataire » d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule :

Dans le cadre du programme 362 « Écologie » du plan de relance, 2,7 milliards d'euros sont consacrés à la transition écologique des bâtiments de l'État et de ses établissements publics.

L'efficacité du plan de relance repose d'une part sur la rapidité de la mise en œuvre des différentes mesures qui le composent ; d'autre part sur le pilotage dynamique des crédits ouverts en faveur des mesures au plus fort impact. Ce pilotage est sous la responsabilité du ministre chargé de la relance dans le cadre de la comitologie interministérielle dédiée.

La direction du budget est responsable du programme 362 « Écologie ».

La direction de l'immobilier de l'État est responsable du budget opérationnel de programme (BOP) 0362-CDIE portant les crédits concernant la transition écologique des bâtiments de l'État et de ses établissements publics.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est responsable de l'unité opérationnelle 0362-CDIE-CEIP portant les crédits sur la transition écologique des bâtiments de l'État et de ses établissements publics dans le périmètre ministériel.

La présente convention est établie de manière à organiser la mise en œuvre rapide et fluide des dispositifs financés sur le programme 362, dont la gestion de l'opération a été confiée à une région académique.

## I. – Mise à disposition et consommation des crédits de la mission Relance

### I.1. Champ de la délégation

Le champ de la subdélégation porte sur l'enveloppe de crédits ouverts à la région académiques sur l'UO 0362-CDIE-CEIP du programme 362 « Ecologie », selon la nomenclature budgétaire suivante :

- action 362-01 « Rénovation thermique » :
- et activités :
  - o 036201020001 : ESR Construction – Extension

- 036201020002 : ESR Réhabilitation – Rénovation – Isolation
- 036201020003 : ESR Chauffage - Ventilation - Climatisation
- 036201020004 : ESR Installation électrique – éclairage.

Ces activités font l'objet d'une ouverture de crédits en fonction d'un séquençage des AE et des CP établi par le porteur de projet pour le projet retenu au plan de relance par le Premier ministre.

### *1.2. Objet de la délégation*

Par le présent document, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions précisées dans la présente délégation, la réalisation des dépenses relatives aux projets sélectionnés au plan France Relance, imputés sur l'unité opérationnelle (UO) 0362-CDIE-CEIP du programme 362 « Écologie » pour un montant de 29 563 010,00€.

## **II. – Obligations réciproques des parties**

### *II.1. Obligations du délégant*

Le délégant autorise le délégataire à consommer un montant maximal de 29 563 010,00 euros pour les projets définis en annexe.

Le délégant communique au délégataire l'enveloppe de crédits délégués à la région académique sur l'UO ministérielle du programme 362 et leur répartition entre les porteurs de projets.

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Le délégant établit le paramétrage permettant au délégataire de réaliser l'ensemble des actes de dépense et de recette dans CHORUS.

### *II.2. Obligations du délégataire*

Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :

- Il passe les marchés et les commandes ; il les notifie aux fournisseurs ;
- Il procède au versement des subventions aux établissements publics nationaux ;
- Il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur budgétaire ;
- Il saisit et valide les engagements juridiques ;
- Il atteste le service fait ;
- Il réalise en liaison avec les services du délégant les travaux de fin de gestion et les opérations d'inventaire.

Outre l'axe relatif au plan de relance 38-PLAN RELANCE COVID (axe ministériel 1)<sup>1</sup>, le délégataire s'engage à renseigner, subventions exceptées, dans l'application CHORUS le numéro bâtimentaire de l'inventaire immobilier de l'État, correspondant au numéro renseigné dans l'appel à projets (cf. note DB/DIE du 23 novembre 2017 relative à l'amélioration de la connaissance de la dépense immobilière par la saisie de la référence du bâtiment n° REFX dans Chorus à compter de janvier 2018).

Le délégataire s'engage à coordonner le renseignement mensuel de l'outil de suivi du plan de relance par les porteurs de projet (opérateurs de l'Etat), son renseignement conditionnant toute demande de mise à disposition de crédits. Le délégataire rend compte, à partir de l'outil de suivi ou tout autre moyen de communication, des conditions de l'exécution du projet objet de la présentation délégation (consommation des crédits, synthèse de la mise en œuvre du projet).

Pour la mise en œuvre de cette convention, le délégataire peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs au sein de son académie. Dans le cadre d'une région pluri-académiques, si nécessaire, le délégataire pourra aussi subdéléguer sa signature aux recteurs d'académies de la région académique, qui pourront eux-mêmes subdéléguer à leurs services.

<sup>1</sup> Conformément à la note DAF-DCISIF n° 2021-0001 du 14 janvier 2021

La codification dans CHORUS des données d'imputation spécifiques aux dépenses visées par la présente convention est la suivante :

<b>Centre financier</b>	0362-CDIE-CEIP
<b>Domaine fonctionnel</b>	0362-01
<b>Activités</b>	036201020001 036201020002 036201020003 036201020004
<b>Centre de coûts</b>	RECZREL014

### III. Dispositions finales

Le comptable assignataire des dépenses est le comptable placé auprès du service délégataire.

La présente délégation de gestion est conclue pour la durée du programme 362. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant. La présente convention sera publiée, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Un exemplaire de la présente convention sera communiqué au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et au comptable assignataire placé auprès du service du délégataire.

La directrice de l'enseignement supérieur et de  
l'insertion professionnelle



Anne Sophie Barthez

La rectrice de région académique  
de Normandie



Christine Gavini-Chevet

- 5 FEV. 2021

